

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18084**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Activités culturelles et artistiques spécialité Assistant de gestion, de diffusion et de développement culturel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées:

Ces professionnels mettent en oeuvre les axes d'une politique d'établissement culturel et gèrent des produits culturels.

Leur connaissance des différents réseaux de diffusion culturelle leur permet d'aider les décideurs à la prise de décision et à la recherche de subvention. Ils connaissent les contrats des intervenants, gèrent les budgets et participent à la conception des stratégies de développement.

Compétences ou capacités attestées:

- Comprendre le jeu des institutions et des phénomènes de médiation
- Maîtriser les problèmes pratiques et financiers de la production et de la diffusion culturelle
- Développer les logiques de gestion et d'administration jusque dans les actes quotidiens.
- Savoir mettre en forme et traduire concrètement les axes d'une politique d'établissement.
- Connaître les contraintes juridiques et réglementaires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut exercer ses fonctions d'assistant dans des secteurs variés:

collectivités territoriales, organismes publics ou parapublics du secteur de la diffusion culturelle et du développement local, salles de spectacles, troupes de théâtre, ensembles musicaux, compagnie de danse, structures de production artistique, audiovisuelle, parcs naturels régionaux, festivals

Assistant de direction, de programmation, d'administration dans les établissements publics ou parapublics du secteur de la diffusion culturelle et du développement local.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Composantes de la certification:

2 semestres de 12 et 8 semaines.

Semestre 1:

UE1 Politiques culturelles (6 ECTS)

UE2 Aspects juridiques et réglementaires (6 ECTS)

UE3 Gestion et finances (6 ECTS)

UE4 Production et diffusion (3 ECTS)

UE5 Outils Informatiques (3 ECTS)

UE56 Langue vivante (3 ECTS)

UE57 Méthodologie et projet professionnel de l'étudiant (3 ECTS)

Semestre 2:

UE1 Approche des pratiques culturelles (6 ECTS)

UE2 Communication et marketing (6 ECTS)

UE3 Technique (6 ECTS)

UE4 Méthodologie et conduite de projets (3 ECTS)

UE5 Langue vivante (3 ECTS)

UE6 Stage - 12 semaines (possibilité d'une durée plus longue si la période est négociée en début de stage) (6 ECTS)

UE7 Projet tuteuré (3 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine: www.univ-lorraine.fr>Etudier à l'UL>Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Sciences Humaines et Sociales à Metz

Historique de la certification :